

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-cinq février, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Durfort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 19 février 2026

Date d'affichage : le 19 février 2026

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 38

Votants : 38 + 8 = 46

Votants par procuration : 8

Absents excusés : 4

Absents : 7

Présents : MM GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mmes AUBERT Martine, LEROUX Laetitia, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, M. BERTO Stéphan, Mme DRACS Marie-Andrée, M. FERRAULT Claude, Mme GIBERGUES Laetitia, MM.MOH Cyril, TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. MOLINES Louis, MONEL José.

Procurations :

M. OLIVIERI Bruno à M. BERTO Stéphan

Mme MEUNIER Hélène à M. Joseph TARQUINI

M. PELAPRAT Jean à M. DREVON Nicolas

M. TRINQUIER Gilles à M. FELIX Freddy

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

Mme LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, BARON Jérôme, Mmes ROTTE Sandrine, BARON Réjane,

Absents : MM. ZUCCONI Jean-Pierre, LAGARDE Jean-Louis, Mme ROUX Florence, MM. SALA Michel, MAZURIC Pierre, Mmes TARNOWSKI Gabrielle, MASOT Alexandra.

Secrétaire de séance : M. JEAN Lionel

Début de séance : 18h05

Délibération n°029/2026 : Attribution des avenants supérieurs à 5 % au titre du marché à procédure adaptée portant sur les travaux de rénovation de l'espace enfance jeunesse sur la commune de Quissac

Fabien CRUVEILLER indique que dans un souci de fournir un service à la personne le plus moderne et optimisé possible, la Communauté de communes a décidé d'entamer des travaux de rénovation dans l'espace enfance jeunesse qui est présent sur le territoire de la commune de Quissac.

Il précise que durant la réalisation des travaux, la Communauté de Communes a dû faire face à des travaux non prévus à l'origine ainsi qu'à la disparition de travaux initialement prévus dans le marché. Ces modifications ont entraîné la génération d'avenants.

Ainsi, afin de permettre la réalisation complète du projet de rénovation de l'espace enfance jeunesse sur la commune de Quissac, il est présenté les avenants suivants, supérieurs à 5 %, à la validation du Conseil Communautaire.

RAPPORT DE PRESENTATION

I - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes du Piémont Cévenol
13 bis rue du Docteur Rocheblave
30 260 QUISSAC
04 66 93 06 12

marches-publics@piemont-cevenol.fr

Signataire du marché: le Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé par délibération prise en conseil communautaire du 23 juillet 2020.

Pour mémoire, le montant HT du marché qui comprend 9 lots est de 534 404.02 € attribués en conseils communautaires le 21 mai 2025 (Lot 1, 2, 3, 4, 5, 8 et 9) et le 9 juillet 2025 (Lot 6 et 7).

II – Lots concernés par la passation des avenants

Les avenants soumis à la validation du conseil communautaire sont :

Lots	Intitulé du lot	Titulaire du lot	Montant HT	Numéro d'avenant
2	Menuiserie Extérieures	Moine Menuiserie	Après avenant n°4 : 94 412 €	Avenant n°5
3	Menuiserie Intérieures	Menuiserie Cardonnet	Après avenant n°1 et 2 : 42 518.33 €	Avenant n°3
4	Cloisons doublage Faux Plafonds	Monleau Isolation	Après avenant n°1 : 41 892.35 €	Avenant n°2
9	Revêtement Sols	Valy Peinture	Après avenant n°1, 2 et 3 : 31 145.94€	Avenant n°4

III – Contenu des avenants

Avenant n°5 au lot 2 – Menuiserie Extérieures

Le présent avenant n°5 est présenté devant le conseil communautaire en raison du montant cumulé avec l'avenant n°1, 2, 3 et 4 qui représentant une plus-value supérieure à 5% du montant total du lot.

Il porte sur :

Au titre de l'exécution des travaux devenus nécessaires :

Fourniture et pose d'une porte ALU comprenant :

- Une porte 2 vantaux tierce / Ouverture extérieure
- Imposte vitrée en partie haute
- Compris ferme porte, bandeau ventouse et butoir.
- Largeur : 1810 mm X hauteur : 2580 mm.

Coûts: 4 898 € HT.

Soit une plus-value totale de: 4 898 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 4 898 € HT

Le présent avenant génère une augmentation de + 5.19 % sur l'ensemble du lot 2.
L'ensemble des avenants (avenants n°1, n°2, n°3 et n°4) représentent une augmentation totale de 7.58 % sur l'ensemble du lot.
Soit un nouveau montant HT (après avenant n°5) de 99 310 € au titre du lot 2.

Avenant n°3 au lot 3 – Menuiserie Intérieures

Le présent avenant n°3 est présenté devant le conseil communautaire en raison du montant cumulé avec l'avenant n°1 et n°2 qui représentant une plus-value supérieure à 5 % du montant total du lot.

Il porte sur :

Dans un premier temps, au titre des travaux supplémentaires devenus nécessaires :

Bardage bois pour garde-corps terrasse :

Garde-corps terrasse supplémentaire
Coûts total du poste : + 642.43 € HT

Passe plat:

Passe plat stratifié chêne Kendal Huilé H3171ST12 690X350 Ep 32
Coûts total du poste : + 336.08 € HT

Imposte:

Imposte huisserie bois avec plaque medium amovible pour accès cumulus
Coûts total du poste : + 547.46 € HT

Séparatif WC Maternelle :

Séparatif maternelle longueur 389 mm.
Coûts total du poste : + 789.26 € HT

Cloison 1m20 avec vague + 15 cm minimum à l'arrière :

- Cloison OSB sur ossature bois avec forme ondulée au-dessus: + 1 952.89 € HT
- Protection murale en PVC chêne clair avec cornière angle PVC, Coté extérieur et intérieur de la cloison: + 2 114.86 € HT

Coûts total du poste : + 4 067.75 € HT

Soit une plus-value totale de: 6 382.98 € HT

Dans un deuxième temps, au titre des travaux devenus superfétatoires :

Non réalisation de la fourniture et pose des protections d'angles saillants :

Coûts total du poste : - 406.20 € HT

Non réalisation de têtes de cloisons :

Coûts total du poste : - 229.27 € HT

Soit une moins-value totale de : - 635.47 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 5 747.51 € HT

Le présent avenant génère une augmentation de + 13.52 % sur l'ensemble du lot 3.
L'ensemble des avenants (avenants n°1, n°2 et n°3) représentent une augmentation totale de 13.52 % sur l'ensemble du lot.
Soit un nouveau montant HT (après avenant n°3) de 48 265.84 € au titre du lot 3.

Avenant n°2 au lot 4 – Cloisons Doublage Faux Plafonds

Le présent avenant n°2 est présenté devant le conseil communautaire en raison du montant cumulé avec l'avenant n°1 qui représentant une plus-value supérieure à 5 % du montant total du lot.

Il porte sur :

Dans un premier temps, au titre des travaux supplémentaires devenus nécessaires :

Remplacement de cloison suite à modification des plans :

Salle de personnel :

- PV Cloison 98/62 hauteur de 4 m (pose sous plafonds existant) : 3 822 € HT

Bureau de la salle d'activité :

- PV cloison 98/62 hauteur de 4 m (hauteur réelle existante) : 819 € HT

Atelier 1 :

- Cloison 98/62 – Obturation de l'ancien passage : 91 € HT

Cuisine :

- Travaux dans cloison existante + ouverture cloison passe plat : 1 000 € HT

Coûts total du poste : + 5 732 € HT

Doublage propriété BA13 :

- PV Doublage BA13 sur ossature sur dégagement entre atelier et salle d'activités + rangement : 522.75 € HT

Coûts total du poste : + 522.75 € HT

Modification porte WC :

- PV remplacement du cadre de porte en 204X93 par un cadre en 204X83 y compris modification de la cloison (Sanitaires petits adultes) : 950 € HT

Coûts total du poste : + 950 € HT

FP démontables sanitaires petits adultes :

- Fourniture et pose d'un faux plafond démontable de type Pallas en dalle 600X600X20 à bords droits sur ossature T24 coloris blanc : 354 € HT

Coûts total du poste : + 354 € HT

Soit une plus-value totale de : 7 558.75 € HT

Dans un deuxième temps, au titre des travaux devenus superfétatoires :

Non réalisation de cloison suite à modification des plans :

Salle de personnel :

- Non réalisation MV Cloison 72/48 hauteur de 2,40 m (pose sous plafond à créer) : - 1 608 € HT

Bureau de la salle d'activité :

- Non réalisation MV Cloison 72/48 hauteur de 3.50 m (hauteur initiale du projet) : - 502.50 € HT

Détail du U de la rampe :

- MV Cloison 72/48 rampe : - 217.75 € HT

Coûts total du poste : - 217.75 € HT

Soit une moins-value totale de : - 2 328.25 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 5 230.50 € HT

Le présent avenant génère une augmentation de + 12.48 % sur l'ensemble du lot 4.
L'ensemble des avenants (avenants n°1 et n°2) représentent une augmentation totale de 12.48 % sur l'ensemble du lot.
Soit un nouveau montant HT (après avenant n°2) de 47 122.85 € au titre du lot 4.

Avenant n°4 au lot 9 - Revêtement Sols

Le présent avenant n°4 est présenté devant le conseil communautaire en raison du montant cumulé avec l'avenant n°1, 2 et 3 qui représentant une plus-value supérieure à 5 % du montant total du lot.

Il porte sur :

Au titre des travaux supplémentaires devenus nécessaires :

- Réajustement et compléments Faïences:
 - Protection à l'eau sous faïence : 832.50 €HT
 - Fourniture et pose de revêtement et préparation dépose anciennes faïences rattrapage niveau fixateur sur 10 m² : 1 667.50 € HT

Soit une plus-value totale de: 2 500 € HT

La balance financière du présent avenant est de : + 2 500 € HT

Le présent avenant génère une augmentation de + 8.03 % sur l'ensemble du lot 9.
L'ensemble des avenants (avenants n°1, n°2, n°3) représentent une augmentation totale de 14.89 % sur l'ensemble du lot.
Soit un nouveau montant HT (après avenant n°4) de 33 645.94 € au titre du lot 9.

IV - Conclusion

Ainsi et au regard de ce qui précède, Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver et d'entériner la passation des avenants au titre du marché public relatif aux travaux de rénovation de l'espace enfance jeunesse sur la commune de Quissac ;
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution desdits avenants ;

Le Conseil Communautaire,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver et d'entériner la passation des avenants ci-après au titre du marché public relatif aux travaux de rénovation de l'espace enfance jeunesse sur la commune de Quissac ;

Lots	Intitulé du lot	Titulaire du lot	Montant HT	Numéro d'avenant	Nouveau Montant HT
2	Menuiserie Extérieures	Moine Menuiserie	<u>Après avenant n°4:</u> 94 412 €	Avenant n°5 + 4 898 € HT	99 310 €
3	Menuiserie Intérieures	Menuiserie Cardonnet	<u>Après avenant n°1 et 2:</u> 42 518.33 €	Avenant n°3 + 5 747.51 € HT	48 265.84 €
4	Cloisons doublage Faux Plafonds	Monleau Isolation	<u>Après avenant n°1:</u> 41 892.35 €	Avenant n°2 + 5 230.50 €	47 122.85 €
9	Revêtement Sols	Valy Peinture	<u>Après avenant n°1, 2 et 3:</u> 31 145.94€	Avenant n°4 + 2 500 €	33 645.94 €

- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférant à la gestion administrative, financière et à l'exécution desdits avenants;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication : 03.03.2026